

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	4 avril 2025
Délibération N°	11
Date de la convocation	21 mars 2025
Objet	7.1.1 Budget et comptes - Compte Financier et exécution budgétaire 2024

L'an deux mille vingt-cinq le 4 avril à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Yves FERRANDO, Gilbert FOUILHE, Michel MEJEAN, Christophe MORALES, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Christophe DESTAING  
Serge RABINEAU  
Laure TONDON

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Clémence ARTIERES (pouvoir à MME ANNEYA)  
Régine ILLAIRE (pouvoir à M MEJEAN)  
Nicole MORERE (pouvoir à MME CALUEBA)  
Roselyne PESTEIL (pouvoir à MME BOUIDA)  
Valérie REYNES (pouvoir à M GAUDY)  
Jacques RIGAUD (pouvoir à MME CALUEBA)  
Sabine SCHURMANN (pouvoir à M GAUDY)  
François VINCENT (pouvoir à M MEJEAN)  
Patricia WEBER (pouvoir à MME BOUIDA)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20250404-20250404-11-DAF-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2025  
Date de réception préfecture : 07/04/2025

**Objet : 7.1.1. BUDGET ET COMPTES - COMPTE FINANCIER ET EXECUTION  
BUDGETAIRE 2024**

Le 04 avril 2025,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2 et n° AD/170225/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant la présentation du Compte Financier 2024,

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Approuve le Compte Financier 2024 présenté par Monsieur le Directeur Général.

**ARTICLE 2**

Statuant sur l'exécution du budget 2024, arrête, comme suit, les résultats totaux des sections budgétaires d'investissement et de fonctionnement :

Compte de résultat 2024	Budget actualisé	Réalisé
Produits	121 560 100 €	114 422 277 €
Charges	118 936 340 €	109 516 249 €
Résultat (excédent)	2 623 760 €	4 906 027 €

  

Tableau de financement 2024	Budget actualisé	Réalisé
Ressources stables	70 052 050 €	66 289 693 €
Emplois stables	74 800 900 €	69 785 675 €
Apport ou Prélèvement au fonds de roulement	- 3 785 850 €	- 3 495 982 €

Suivi des stocks de production 2024	Budget actualisé	Réalisé
Ressources à court terme	12 919 000 €	30 151 652 €
Emplois à court terme	21 524 300 €	28 408 587 €
Apport ou Prélèvement en fonds de roulement lié aux stocks	- 8 605 300 €	1 743 065 €

### ARTICLE 3

Conformément aux dispositions de l'article R 423-28 du Code de la Construction et de l'Habitation, le rapport du Commissaire aux comptes est présenté au Conseil d'Administration.

Le rapport certifie que les comptes 2024 de l'Office sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale de l'Office.

### ARTICLE 4

Conformément aux dispositions prévues par les articles R 423-7, R 423-12 et R 423-28 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'affectation du résultat de l'exercice 2024 de 4 906 027,26 € s'effectuera de la façon suivante :

1) la plus-value de 144 856,68 € dégagée à la suite des cessions de biens immobiliers est affectée pour la somme de 144 856,68 € au compte de réserve 106851 « Plus-value nette sur cessions immobilières – SIEG 2021 ». Aucune somme n'est affectée au compte de réserve 106852 « Plus-value nette sur cessions immobilières – HORS SIEG ». Cette plus-value est égale à la différence entre les comptes 7751 & 7752 « Produits des cessions d'éléments d'actifs » (soit 246 501 €) et le compte 67522 « Valeur comptable des éléments d'actifs cédés » (soit 101 644.32 €), retraitements faits des cessions et sorties d'actifs autres que biens immobiliers.

2) la somme de 4 761 170,58 € (soit 4 906 027,26 € - 144 856,68 €) est imputée pour partie au compte 11011 « Report à nouveau – SIEG 2021 » pour la somme de 1 596 554.20 €, destiné à alimenter ultérieurement le compte 1067 « Excédents d'exploitation affectés à l'investissement locatif SIEG », permettant le financement des investissements lors de la clôture financière des opérations locatives. La somme restante, soit 3 164 616,38 € est affectée au compte 11012 « Report à nouveau – Hors SIEG », permettant le financement des investissements des autres activités ne relevant pas du service d'intérêt économique général.

### ARTICLE 5

Considérant que Monsieur le Directeur Général a normalement administré les finances de l'Office au cours de l'exercice 2024 en poursuivant le recouvrement de toutes ses créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles à son bon fonctionnement :

Approuve l'ensemble de la comptabilité qui a été soumise à son examen et déclare qu'elle n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20250404-20250404-11-DAF-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2025  
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte ou tout document utile à ce sujet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication.

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Vincent Gaudy', with a long horizontal stroke extending to the right.

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20250404-20250404-11-DAF-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2025  
Date de réception préfecture : 07/04/2025